Règlement de la tombola du « Relais pour la Ligue 2026 » organisées par La Ligue contre le Cancer Ille-et-Vilaine

Article 1 - Organisation

La Ligue contre le cancer d'Ille-et-Vilaine organise une tombola le samedi 20 juin 2026 à 20h30, dans le cadre du « Relais pour la Ligue 2026 ». L'événement se tiendra au complexe sportif du Rheu le samedi 20 juin 2026, afin de remercier les participants de leur présence et de leur engagement lors de cette journée organisée par la Ligue.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Le nombre total de tickets mis en vente est fixé à 5 000
Le prix de vente d'un ticket est de 2 euros.

La tombola est ouverte à toute personne physique, majeure ou mineure.

La participation à la tombola est conditionnée par l'achat d'un ou plusieurs tickets dédiés, clairement identifiés, en vente jusqu'au samedi 20 juin à 20h00.
Les billets ainsi achetés devront être présentés pour le retrait des lots gagnés.

Les billets sont vendus par les salariés, bénévoles, capitaines d'équipe

Les salariés, bénévoles et capitaines sont autorisés à acheter des tickets/carnets de tombola.

Les noms des participants ainsi que les numéros de leurs tickets/carnets seront intégrés au fichier des tickets achetés afin de permettre le tirage au sort.

Toute tentative de tricherie entraînera l'élimination immédiate du participant. La tricherie peut notamment prendre la forme de la production d'un faux billet, d'une copie, ou de l'utilisation d'une fausse identité pour récupérer un lot. Les montants indiqués doivent correspondre exactement aux talons toute incohérence entraînera l'annulation des tickets.

Tout ticket illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré nul.

Article 3 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le samedi 20 juin à 20h30 au Rheu au complexe sportif.

Le tirage au sort sera effectué à partir des souches des carnets achetés avant le samedi 20 juin à 20h00.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket.

En cas de tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul. Les résultats seront communiqués dès le tirage, réalisé sur place, et via un affichage sur le village événementiel.

Les lots mis en jeu sont offerts par des partenaires dans le cadre de dons. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 4- Retrait des lots

Tous les gagnants recevront une contremarque leur permettant de retirer leur lot ou de bénéficier de la prestation offerte.
Certains lots pourront être retirés sur place, les autres devront être retirés au comité (20 rue d'Isly, Rennes).

Les lots non réclamés pendant le « Relais pour la Ligue » pourront être retirés au comité, sur présentation du billet, de la contremarque et d'une pièce d'identité, **jusqu'au 20 septembre 2026.**

Les personnes ne s'étant pas manifestées avant cette date seront considérées comme ayant renoncé à leur lot et en perdront le bénéfice. L'association se réserve alors le droit de remettre en jeu les lots non réclamés lors de prochaines opérations.

Article 5 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain par un autre, ni en exiger le remboursement.

Article 6 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes ayant participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, accepter de recevoir des informations de la Ligue contre le cancer (actualités, événements, actions) en cochant la case prévue à cet effet sur le billet de tombola.